



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en tenue à la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 13 août 2024** à compter de **19 h 13**.

À laquelle sont présents :

Madame Julie Ricard, mairesse  
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2  
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3  
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4  
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5  
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Est absent :

Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Julie Ricard.

Est également présent :

Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
4. **DEMANDES SPÉCIALES**
5. **CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Lettre ministre Geneviève Guilbault, relative à la subvention PAVL-CE
6. **TRÉSORERIE**
  - 6.1 Adoption de la liste des dépenses du 13 août 2024
7. **RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS**
  - 7.1 Rapport des permis du mois de juillet 2024
  - 7.2 Dépôt États des résultats au 30 juin 2024
8. **RÈGLEMENTATION**
  - 8.1 Adoption du règlement 60-7 plan d'urbanisme, ajout d'objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables
  - 8.2 Adoption du règlement 61-22 zonage, modifiant les normes relatives à la sécurité publique en présence de zones de mouvement de terrain
  - 8.3 Adoption du règlement 64-6 Permis et certificats modifiant la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions
9. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 9.1 Autorisation d'inscription au colloque de zone centre du Québec qui se tiendra le 17 octobre 2024
  - 9.2 Autorisation inscription au congrès de la FQM
  - 9.3 Reddition de compte au programme PAVL-CE
  - 9.4 Embauche des surveillants de la patinoire pour la saison 2024-2025
  - 9.5 Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur
  - 9.6 Radiation de taxes et intérêts suite à une vente pour taxes
  - 9.7 Demande de subvention au programme PAVL, volet redressement et sécurisation
  - 9.8 Autorisation d'achat divers articles
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



24-0801

## **1 OUVERTURE**

## **2 ORDRE DU JOUR**

### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet  
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival :

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du 13 août 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **3 PROCÈS-VERBAL**

24-0802

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas  
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **4 DEMANDES SPÉCIALES**

## **5 CORRESPONDANCE**

### **5.1 LETTRE MINISTRE GENEVIÈVE GUILBAULT, RELATIVE À LA SUBVENTION PAVL-CE**

## **6 TRÉSORERIE**

24-0803

### **6.1 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU 13 AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 13 août 2024 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois  
APPUYÉE DE : Madame Sarah Lamontagne:

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 13 août 2024, qui totalise un montant des déboursés de 147 168.48\$ et que soit autorisé leur paiement immédiatement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



## **7 RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS**

### **7.1 RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2024**

### **7.2 DÉPÔT ÉTATS DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024**

## **8 RÉGLEMENTATION**

24-0804

### **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 60-7 PLAN D'URBANISME, AJOUT D'OBJECTIFS VISANT À ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES GROUPES VULNÉRABLES**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du conseil du 9 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de changement au règlement n'a été adressée

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois  
APPUYÉE DE : Madame Sarah Lamontagne :

QUE soit adopté le règlement 60-7, Plan d'urbanisme visant à assurer le bien être des groupes vulnérables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0805

### **8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 61-22 ZONAGE, MODIFIANT LES NORMES RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN PRÉSENCE DE ZONES DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du conseil du 9 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de changement au règlement n'a été adressée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival  
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas :

QUE soit adopté le règlement 61-22, Zonage pour modifier les normes à la sécurité publique en présence de zones de mouvement de terrain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0806

### **8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 64-6 PERMIS ET CERTIFICATS MODIFIANT LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE PERMIS POUR LES INTERVENTIONS EN ZONE DE MOUVEMENT DE TERRAIN AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du conseil du 9 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de changement au règlement n'a été adressée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival  
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet :

QUE soit adopté le règlement 64-6, Permis et certificats modifiant la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



24-0807

## **9 AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE CENTRE DU QUÉBEC QUI SE TIENDRA LE 17 OCTOBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général souhaite participer au colloque annuel de zone organisé par l'association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT les ateliers juridiques offerts lors cet évènement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'échanger avec les directeurs généraux de la régions

CONSIDÉRANT les frais d'inscription qui sont de 125.00\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet  
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois :

QUE soit autorisé l'inscription au colloque de zone pour le directeur général monsieur Simon Boucher au coût de 125.00\$ taxes en sus, plus les frais de déplacements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0808

### **9.2 AUTORISATION INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Julie Ricard souhaite participer au congrès annuelle de la FQM

CONSIDÉRANT les ateliers offerts durant cet évènement ;

CONSIDÉRANT le prix pour d'inscription qui est de 990.00 taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne  
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival :

Autoriser l'inscription au congrès de la FQM pour madame Julie Ricard plus les frais de déplacements et d'hébergement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0809

### **9.3 REDDITION DE COMPTE AU PROGRAMME PAVL-CE**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, 2021-03-31 2/2 sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet  
APPUYÉE DE : Madame Sarah Lamontagne :

QUE soient approuvées les dépenses d'un montant de 20 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

24-0810

#### **9.4 EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2024-2025**

Madame Julie Ricard mairesse avise qu'elle est en conflit d'intérêt pour ce point et se retire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir un service de surveillance du local des loisirs et des aires de glace pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises par madame Élisabeth Boucher, coordonnatrice aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche de journaliers à temps partiel pour la surveillance du local des loisirs en vue de la saison 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT les changements climatiques qui retardent l'ouverture de la patinoire pour le congé des fêtes en décembre ;

CONSIDÉRANT QUE des jeux de société sont mis à la disposition des utilisateurs en cas où la glace ne puisse être prête pour le congé des Fêtes de décembre ;

CONSIDÉRANT QU'une cédule de travail et une liste des tâches à faire seront remises à chacun des employés au plus tard le 2 décembre 2024 pour la saison 2024-2025 ;

Madame Julie Ricard reprend la présidence d'assemblée

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois  
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival :

QUE soient embauchés Benjamin Rondeau, Cédric Rondeau, Félix Lemire, Jake Cusson et Ema-Rose Silverio Ricard à titre de surveillants du local des loisirs et aires de glace pour la saison 2024-2025 ;

QUE le salaire octroyé est le salaire minimum en vigueur majoré de 0.25 \$ de l'heure, plus 0.10 \$ par année d'ancienneté ;



QUE soit ouvert le local des loisirs selon l'horaire établi en début de saison 2024-2025, peu importe l'état de la glace de la patinoire ;

QUE soit mis à la disposition des utilisateurs des jeux de société ;

QUE d'autres tâches connexes pourront leur être attribuées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0811

**9.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT le contrat de service du photocopieur vient à échéance le 7 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le prix soumis suivant:

	coût à l'unité 2023- 2024	coût à l'unité 2024-2025
Photocopie en noir	0.009	0.01
Photocopie en couleur	0.060	0.069

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir la déclaration d'intégrité de Megaburo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne  
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival :

D'autoriser le renouvellement du contrat pour 2024-2025 conditionnellement à la signature de la déclaration d'intégrité de Megaburo.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0812

**9.6 RADIATION DE TAXES ET INTÉRÊTS SUITE À UNE VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT la vente pour taxes effectuée le 8 juin 2023 pour la propriété située au 906 route Therrien ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est grevé d'une hypothèque légale en faveur du ministère du Revenu du Québec ;

CONSIDÉRANT la distribution de la somme est insuffisante pour couvrir la dette et les intérêts ;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde impayé de 179.72\$, matricule: 0190-91-0948 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet  
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois :

Que soit radié la somme de 179.72\$ au dossier correspondant au matricule 0190-91-0948.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0813

**9.7 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PAVL, VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION**



CONSIDÉRANT les travaux projetés sur le rang de la Rivière de l'Est

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Avizo pour la réalisation des plans et devis des travaux de voirie sur le rang de la Rivière de L'Est

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts qui s'élève à 1 662 415,00 \$

CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et sécurisation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne  
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Gélinas :

D'autoriser le directeur général à procéder à la demande de subvention pour la réalisation des travaux sur le rang de la Rivière de L'Est au programme PAVL volet redressement et sécurisation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

24-0814

**9.8 AUTORISATION D'ACHAT DIVERS ARTICLES**

CONSIDÉRANT QU'il faille remplacer le taille bordure sans fil de l'aide-journalier;

CONSIDÉRANT QUE l'aide-journalier a besoin d'un rateau à asphalte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas  
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival :

D'autoriser l'achat du taille bordure sans fil au coût de 239.00 taxes en sus;

D'autoriser l'achat d'un rateau à asphalte au coût de 50.00\$ taxes en sus;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets étant tous épuisés, la présidente madame Julie Ricard lève l'assemblée, il est 19h46.

---

**Mme Julie Ricard, mairesse**

---

**M. Simon Boucher, directeur  
général et greffier trésorier**